

## UNION ÉLECTRIQUE RURALE (1928-1943)

(ancienne Société de contrôle de réseaux ruraux)

Filiale de l'Électrification industrielle

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electrification%20industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electrification%20industrielle.pdf)

L'UNION ELECTRIQUE RURALE

Société anonyme française.

Siège : à Paris, 107, rue de l'Université (7<sup>e</sup>).

(Suite aux insertions parées au Bulletin des annonces légales obligatoires des 7 décembre 1925, 21 mars et 23 mai 1927, 16 janvier et 2 juillet 1928.)

(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1928)

La dénomination de la société, qui était à ce moment la Société de contrôle de réseaux ruraux, a été changée en celle actuelle : l'Union électrique rurale, suivant délibération de l'assemblée générale du 22 octobre 1928.

.....  
But de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission de 122.650 actions de numéraire dont il s'agit ci-dessus.

L'administrateur délégué,  
MAURICE CHARPENTIER,  
123, rue Saint-Antoine, Paris,

faisant élection de domicile : 107, rue de l'Université, Paris.

---

L'Union électrique rurale  
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a approuvé le rapport des commissaires sur les apports faits à titre de fusion par la Société centrale de distribution d'énergie ; la Société française d'électrification rurale, et la Société le Morvan électrique, ainsi que ceux faits par M. Élisée Gaches, propriétaire du secteur électrique de Caune et par la Société d'éclairage et de force motrice de la région du Vernet-la-Varenne [Puy-de-Dôme].

L'assemblée a régularisé l'augmentation du capital porté de 10 millions à 32 millions, par la création de 207.000 actions A et de 13.000 actions B sur lesquelles : 122.050 actions A ont été souscrites en numéraire ; 52.000 actions A et 8.000 actions B attribuées à la Société centrale de distribution d'énergie ; 10.000 actions A et 5.000 actions B à la Société française d'électrification rurale ; 6.850 actions A au Morvan Electrique ; 12.000 actions A à M. Gaches ; et 3.500 actions A à la Société d'éclairage et de force motrice de la région du Vernet-la-Varenne.

En conséquence, les modifications apportées aux statuts par l'assemblée extraordinaire du 22 octobre 1928 sont devenues définitives, notamment en ce qui concerne la dénomination de la société qui s'appelait précédemment : Société de contrôle de réseaux ruraux et qui est maintenant dénommée : Union électrique rurale.

L'assemblée a pris connaissance de la démission comme administrateurs de MM. J Caille, O Aubert et G. de Messey.

Elle a, d'autre part, ratifié la nomination en cette qualité de MM. Yves le Trocquer; Jacques Bréguet, Bonnier de la Chapelle, Costa de Beauregard <sup>1</sup>, Jacques Duboin, Jacques de Ganay, Jean Gaulis <sup>2</sup>, Edmond Largier, Jean Hanon, Herman Bloch et Edmond Mage.

M. G. de Messey est nommé secrétaire général de la société.

Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1929)

Les actions de cette société ont été introduites aujourd'hui au parquet, au comptant.

L'Union électrique rurale est née de la fusion, réalisée en octobre 1928, des trois Sociétés de distribution d'énergie faisant partie de l'Omnium industriel et rural d'électricité, à savoir : Société de contrôle de réseaux ruraux, au capital de 10 millions ; Société centrale de distribution d'énergie, au capital de 6 millions ; et Société française d'électrification rurale, au capital de 1.500.000 francs.

Ainsi que l'expose la notice publiée par les introducteurs, l'objet de l'Union électrique rurale, comme des entreprises dont elle est issue, est l'électrification et la distribution de l'énergie électrique dans nos campagnes. Il a été conclu, dans ce but, des contrats de longue durée avec les sociétés productrices d'énergie électrique pour la fourniture du courant nécessaire. L'Union électrique rurale bénéficie de ces contrats et revend ce courant à ses abonnés par des lignes construites sous le régime des concessions, avec l'aide de subventions de l'État, des départements et des communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1929, d'après la notice des introducteurs, l'Union électrique rurale se trouvait ainsi concessionnaire de 3.200 kilomètres de lignes à haute tension et de 2.360 kilomètres de lignes à basse tension, construites en partie à l'aide de subventions diverses et en partie avec les fonds propres de la société. Ces lignes, disséminées dans diverses régions de la France, auraient permis, d'après les estimations de la société, de distribuer l'énergie nécessaire à une population de 175.000 habitants. Cependant, à fin 1928, la société ne comptait encore que 17.000 abonnés.

L'Union électrique rurale est actuellement au capital de 32 millions de francs divisé en 320.000 actions de 100 francs (dont 18.000 à vote plural). Il existe 1.000 parts de fondateur, ayant droit à 25 % des bénéfices après paiement d'un intérêt de 6 % aux actions. La société a pris à sa charge les obligations émises par les sociétés fusionnées, à savoir : 1.100.000 fr de bons de dépôts et 3.300.000 francs d'obligations 5 % bénéficiant, en outre, d'un intérêt variable.

La société a été autorisée à porter son capital à 100 millions et à émettre 40 millions d'obligations, afin de poursuivre le développement de son programme.

L'exercice 1928, qui n'a compté que deux mois depuis la transformation de la Société et l'élévation du capital à 32 millions, fait apparaître un bénéfice de

---

<sup>1</sup> Josselin Costa de Beauregard (Plouezoc'h, Finistère, 21 mai 1901-Belley, 14 septembre 1952) : fils de Paul Costa de Beauregard (1874-1943, mpf), maire de Plouezoc'h, et d'Anne Césarie de Kersauson. Marié à Paris-VIII<sup>e</sup>, le 26 avril 1926, avec Henriette Françoise Marie Berthe Brossaud de Juigné. Administrateur de diverses filiales du groupe Loustau : Société Centrale de Distribution d'énergie (1923-1924), Compagnie générale d'applications électriques, Union électrique rurale (1928) et Union électrique coloniale (1931).

<sup>2</sup> Jean Eugène Frédéric Gaulis (et non *Gaunis*) : Né à Cannes, le 30 juillet 1895. Fils d'Alfred Gaulis, ingénieur originaire de Lausanne, et de Eugenia Perret, 28 ans. Marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 4 juillet 1927, avec Francine Van Den Burgh. Enf. : Isabelle et Jean-François. Ingénieur. Administrateur de l'Union électrique rurale (1928-1943). Son représentant à l'Union électrique indochinoise (Unedi). En outre administrateur de la Franco-Coloniale d'études et de travaux (SFET)(1931), des Usines Dior (1934-1935) et de la Société nouvelle de la soie de verre « Isover » (1937). Domicilié en 1955 à Gressey (Seine-et-Oise) et à Lausanne.

1.810.000 fr. Mais il est évident qu'on ne saurait tirer aucune indication de résultats s'appliquant à cette période de transition.

Le conseil d'administration est composé de :

M. Yves Le Trocquer, président ; MM. J. Bréguet et G. Loustau <sup>3</sup>, vice-présidents ; Maurice Charpentier et Edmond Mage, administrateurs délégués ; Bonnier de La Chapelle, Hermann Bloch, J. Costa de Beauregard, Jacques Duboin, J. de Ganay, Jean Gaulis, Jean Hanon, Edmond Largier, Georges Petit, administrateurs.

---

Union électrique rurale  
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

Les actions de 100 francs de l'Union électrique rurale ont été introduites au marché officiel le mardi 14 mai, au prix de 100 fr.

L'affaire, avec son capital de 32 millions, que l'on projette de porter à 100 millions, paraît présenter une certaine surface. Aussi, les capitalistes, impressionnés par la belle carrière boursière des actions des grandes affaires d'électricité, peuvent-ils être tentés de penser qu'il s'agit d'une entreprise de grand avenir à ses débuts.

Mais il n'est rien de tel, avant de faire des prévisions sur l'avenir, que de jeter un coup d'œil sur le passé. Et cette revue rétrospective est, en la circonstance, très instructive, car la Société Union électrique rurale a déjà, malgré les apparences, un passé relativement long. Si, en effet, elle ne fut fondée qu'en 1928, elle résultait alors de la fusion d'un certain nombre de petites entreprises ; et, il faut, pour reconstituer la genèse de l'affaire, remonter à 1920.

À cette date, un groupe d'ingénieurs fondait, sous le nom de Société d'électrification industrielle, une affaire, qui se spécialisa, au début, dans les installations d'usines. Mais le moment était mal choisi, en pleine crise industrielle. Aussi, la nouvelle Société se tourna-t-elle bientôt vers une autre branche d'activité : l'électrification des réseaux de distribution.

Afin de s'assurer une clientèle régulière, l'Électrification industrielle eut recours à la création de sociétés filiales : c'est ainsi qu'elle créa successivement la Société Centrale de distribution d'énergie, la Société de contrôle de réseaux ruraux, la Société française d'électrification rurale. Ces trois sociétés avaient pour objet d'obtenir des concessions de distribution d'énergie : mais la compétition était vive et elles ne réussirent guère qu'à négocier des contrats avec des syndicats communaux d'envergure très limitée, et à obtenir des réseaux ruraux fragmentaires répartis çà et là dans un grand nombre de départements. La Centrale de distribution d'énergie poursuivit ses recherches dans la Nièvre, la Creuse, la Somme et surtout le Lot ; la Société française d'électrification rurale s'attaqua au Puy-de-Dôme, à l'Hérault, puis, poussant plus au sud, étudia des projets en Corse [et même en Afrique du Nord](#).

Mais, des trois filiales, seule la Société de contrôle de réseaux ruraux obtint des résultats relativement rapides : elle étudia et obtint successivement des concessions ou des gérances de réseaux dans la Charente, la Dordogne, l'Oise, la Somme, le Nord, la Mayenne, l'Indre, l'Eure, etc. Son capital, qui était encore de 500.000 francs en 1925, fut porté par étapes à 4 millions en 1927. Les résultats financiers furent les suivants :

---

<sup>3</sup> Georges Loustau (1889-1970) : ingénieur électricien de l'École Bréguet de Paris. Administrateur délégué de L'Électrification industrielle (voir encadré) :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electrification\\_industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electrification_industrielle.pdf)

	Bénéf. nets	Dividendes
1924	29.502	8 %
1925	83.464	8 %
1926	190.659	8 %
1927	403.397	8 %

Les animateurs du groupe d'affaires ainsi constitué pensèrent que ces résultats étaient assez brillants et le rythme de leur progression — qui est, remarquons-le, exactement proportionnée aux exigences d'une rémunération régulière du capital au fur et à mesure de son accroissement — assez encourageant, pour que l'on pût songer à faire de la Société de contrôle de réseaux ruraux le centre d'une concentration, la cellule-mère d'un nouvel organisme. Ainsi naquit l'Union électrique rurale.

Le capital de la société fut d'abord porté, au début de 1928, de 4 à 6 millions, puis à 10 millions. Quelques mois après, une assemblée extraordinaire autorisait le Conseil à le porter à 100 millions et à émettre éventuellement pour 40 millions d'obligations. Le fonds social fut immédiatement élevé à 32 millions par création de 122.650 actions de 100 francs, remises contre numéraires, et de 97.350 actions d'apport — dont 84.350 actions A et 13.000 actions B — qui étaient destinées à permettre l'absorption des trois filiales de l'Électrification industrielle : la Société centrale de distribution d'énergie, la Société française d'électrification rurale, et le Morvan électrique, et à rémunérer, en outre, certains des apports effectués par M. Élisée Gaches et par la Société d'éclairage et de force motrice de la région de Vernet-la-Varenne.

Le capital de l'Union électrique rurale se trouve donc constitué par 320.000 actions de 100 francs, dont 302.000 actions A et 18.000 actions B à vote privilégié. Il existe, en outre, 1.000 parts de fondateur ayant droit à 25 % des superbénéfices.

Nous ne chercherons pas à savoir par quelles nécessités s'imposait cette concentration et nous nous contenterons de supposer que les animateurs de l'affaire possédaient de bonnes raisons pour apprécier les avantages d'une telle combinaison. Au surplus, l'important pour les acheteurs éventuels du titre est de se demander ce qu'on peut attendre de l'affaire telle qu'elle se trouve maintenant constituée.

Peut-on en espérer une rémunération rapide des capitaux engagés ? On sait qu'il faut généralement être patient quand on s'intéresse à une affaire d'électrification, et cette patience doit se prolonger d'autant plus longtemps que les immobilisations nécessaires sont plus considérables : elles sont très lourdes et plus tardivement productives pour l'établissement des réseaux ruraux. Il serait donc illusoire de se baser sur la rapidité avec laquelle la société a cru devoir distribuer des dividendes, pour escompter le maintien d'une rémunération équivalente, car elle devra d'abord songer à entreprendre l'amortissement progressif des dépenses qu'elle va engager.

La dispersion de l'effort de la Société dans les régions les plus diverses de la France et même des colonies n'est pas faite pour atténuer le poids de ces charges. Mais cette dispersion même est surtout inquiétante en ce qu'elle semble bien trahir les conditions difficiles dans lesquelles les filiales de l'Électrification Industrielle ont groupé les éléments qui constituent, aujourd'hui l'actif de l'Union électrique rurale l'on est facilement amené à penser que les concessions ainsi réunies ne sont pas, dans le vaste champ d'action qui s'ouvre à l'industrie électrique française, les plus intéressantes et qu'elles représentent plutôt pour une bonne part ce que les grandes sociétés concurrentes avaient cru, çà et là, devoir négliger pour des raisons diverses : faible

densité de la population, difficultés d'établissement des lignes, exigences des municipalités ou des syndicats communaux.

En glanant ainsi des réseaux cantonaux et des tronçons de secteur dans les coins les plus divers de la campagne française, les fondateurs de la Société ont réussi à grouper un ensemble dont le volume est aujourd'hui assez impressionnant pour qu'ils se croient autorisés à concevoir de grandes ambitions : ayant posé les bases d'une vaste structure financière, ils ont fait appel à des personnalités en vue, qui sont entrées au conseil d'administration, puis ils viennent d'obtenir — quoique, il est vrai, au prix de quelques sacrifices — l'investiture du marché officiel. Ces succès, qui sont surtout des succès de prestige, ne sauraient faire présager des conditions dans lesquelles se développeront les exploitations ; celles-ci sont trop dispersées et de qualité trop inégale pour qu'on puisse, dès maintenant, affirmer que l'action Union électrique rurale est pour le marché officiel une recrue de choix.

---

L'UNION ELECTRIQUE RURALE  
(*Le Journal des débats*, 13 juin 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 1.810.751 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 11 juin.

Le dividende brut de 8 % voté, sera mis en paiement à partir du 15 juillet.

---

Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1929)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 11 juin, sous la présidence de M. Yves Le Trocquer, président du conseil d'administration, et a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 1.810.751 fr. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 6.108 fr., soit un total disponible de 1.816.751 fr. qui a été réparti comme suit ; Réserve légale, 10.537 fr. ; intérêt statutaire de 6 %, 1.100.000 fr. ; Dividende de 2 %, 394.700 fr. ; parts de fondateur. 132.775 fr. ; Tantièmes statutaires, 50.011 fr. ; Report à nouveau, 9.735 francs.

Le dividende brut de 8 % sera mis en paiement à partir du 15 juillet à raison de net ; nominatives 6 fr. 56, au porteur 6 fr. 06 de fondateur 135 fr. 16.

Le rapport indique que l'année 1928 a vu se dérouler des événements d'une importance toute particulière, par suite de la décision prise, par une assemblée extraordinaire du 15 novembre 1928, de ratifier la fusion de la Société Centrale de distribution d'énergie et de la Société française d'électrification rurale avec la Société de contrôle de réseaux ruraux.

En fin d'exercice, la société était concessionnaire de 603 communes groupant 364.260 habitants. Le réseau a un développement de 3.094 kilomètres de lignes à haute tension, 2.351 kilomètres de lignes à basse tension rayonnant autour de 1.290 postes de transformation, représentant une puissance totale de 30.430 kilowatts.

Le nombre des communes électrifiées croissant rapidement, les travaux en cours porteront à plus de 7 000 kilomètres la longueur totale des réseaux.

Le nombre des abonnés a crû rapidement en ces dernières années.

De 1.360 en 1925, il a passé en 1927 à 2.902, à 6.670 en 1928 et à 18.444 en 1929.

Cette progression se poursuivant, le chiffre de 30.000 abonnés sera atteint au cours de l'année 1929 et dépassera rapidement le chiffre de 50.000.

En dehors de France, l'activité sociale s'est développée de façon heureuse en Afrique du Nord, où il a été créé, en collaboration avec des sociétés amies, des agences à Alger et à Bône.

[Participation dans l'Union électrique d'Indochine]

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Unedi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Unedi.pdf)

D'autre part, la société s'est intéressée à la création de l'Union électrique d'Indochine, société groupant de nombreuses et importantes concessions, notamment en Cochinchine et au Cambodge.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 4 juillet 1929)*

Le service du contrôle vient de procéder, dans le département de l'Indre, à la réception d'un poste de répartition qui alimentera 20 réseaux de basse tension de la société.

Rappelons que l'Union électrique rurale a obtenu dans ce département la concession de distribution d'électricité des importants syndicats intercommunaux de Valençay, La Châtre et de Buzançais, dont le groupement constitue le réseau du Berry. Un nombre important de communes a déjà été mis en service au fur et à mesure de l'achèvement des réseaux, et l'on exécute actuellement les travaux de la deuxième tranche.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 11 juillet 1929)*

Cette Société résultant de la fusion réalisée en octobre dernier de la Société de contrôle de réseaux ruraux, de la Société centrale de distribution d'énergie et de la Société française d'électrification rurale, a vu, depuis cette époque, son développement se poursuivre avec régularité. À Paris, le regroupement des services administratifs a permis une notable réduction des frais généraux ; en province, la société s'attache avec succès à étendre son rayon d'action, afin d'augmenter l'importance des secteurs qu'elle exploite.

.....  
Parmi les dernières concessions obtenues, il y a lieu de noter celle du Secteur électrique du Sud de la Corse qui groupe la presque totalité des communes des arrondissements de Sartène et d'Ajaccio ; deux centrales, l'une, thermique et l'autre hydraulique, sont prévues pour l'alimentation de ce dernier secteur, le montant des travaux devant s'élever à 30.000.000 de francs.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 12 juillet 1929)*

Nous avons récemment annoncé que cette société venait d'obtenir la concession du Secteur du Sud de la Corse qui groupe la presque totalité des communes des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène.

Complétant cette information, nous sommes en mesure d'ajouter que sur les 30 millions de travaux prévus, une première tranche de 9 millions doit être effectuée à la fin de l'année, permettant de desservir déjà une population de 24.000 habitants.

En outre, la société a prévu pour l'alimentation du Secteur, l'équipement d'une centrale hydraulique de 2.000 CV.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 18 juillet 1929)*

Cette société poursuit actuellement les études relatives à l'électrification dans la Creuse d'un Syndicat de communes qui comportera 170 km. de lignes haute tension et 230 km. de lignes basse tension avec 96 postes de transformation. L'Union électrique rurale est parvenue à la suite de différents accords à réunir en un seul réseau toute la partie Ouest du département : en définitive, ce réseau groupera en trois syndicats les communes rurales les plus intéressantes de la région.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 21 juillet 1929)*

Par une convention du 21. juin dernier, que publie l' « Officiel » du 20 juillet, le ministre des travaux publics a accordé à la société une concession de distribution d'énergie électrique s'étendant sur les départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 24 et 28 juillet 1929)*

.....  
Elle a pris dans le courant du mois dernier l'exploitation du secteur de la ville de Batna et pousse activement les travaux de construction d'une nouvelle usine thermique qui sera équipée avec trois groupes Diesel.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère de l'agriculture  
*(JORF, 4 août 1929)*

Chevalier

Loustau (Georges), vice-président délégué de la société l'Union électrique rurale, domicilié à Paris ; 22 ans de services civils et militaires. Fondateur d'un groupe industriel spécialisé dans l'électrification des campagnes, a consacré toute son activité à cette tâche d'une importance nationale et a atteint des résultats particulièrement heureux dans une vingtaine de départements. Titres exceptionnels.

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 7 août 1929)*

Le développement des réseaux de cette société se poursuit avec régularité. Dans le réseau du Berry, le service du contrôle va prochainement procéder à la réception du Secteur de la Ville de Valençay, où la société possède déjà la concession de l'eau et du gaz.

Rappelons que le réseau du Berry groupe les trois importants syndicats de Valençay, de la Châtre et de Buzançais dans le département de l'Indre et que la société a de plus acheté à la fin du dernier exercice l'importante concession de la commune de Chabris.

---

#### COMPAGNIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*(L'Information financière, économique et politique, 9 août 1929)*

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale\\_energie\\_electrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_energie_electrique.pdf)

.....  
À Châteauroux, la Compagnie alimente la ville même et quelques syndicats intercommunaux ; elle alimente également l'Union électrique rurale. Tout cet ensemble n'a d'ailleurs qu'une importance assez minime : les ventes ont été de 5 millions 778.860 kilowatts-heure en 1928 contre 5.544.960 en 1927. L'énergie est fournie partie par une petite centrale thermique à Châteauroux, partie par l'usine hydroélectrique d'Éguzon, à qui elle est achetée.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 11 août 1929)*

Une assemblée extraordinaire tenue le 9 août a approuvé provisoirement l'apport fait à la Société à titre de fusion, de tout, leur actif, par la Société gaz et électricité de La Souterraine, le Secteur électrique de la vallée d'Auge, la Société de l'Ouest de la Creuse, la Société hydro-électrique de la Tardoire<sup>4</sup>, le Secteur électrique d'Evron, moyennant l'acquit de leur passif et l'attribution d'actions de 100 francs de nominal, à raison de 10.600 actions à la Société gaz et électricité de La Souterraine, 1.600 actions au Secteur électrique de la vallée d'Auge, 3.500 actions à la Société de l'Ouest de la Creuse, 12.000 actions à la hydro-électrique de la Tardoire, 6.180 actions au Secteur électrique d'Evron. En outre, moyennant une indemnité forfaitaire de 30 fr. par part pour à la Société gaz et électricité de La Souterraine, 20 fr. par part pour le Secteur électrique de la vallée d'Auge, 5 fr. par part de la Société hydro-électrique de la Tardoire, les parts de ces sociétés seront annulées.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1930. Elles seront de la catégorie « A ».

L'assemblée a, en outre, décidé que le capital social sera porté de 32 millions à 36.605.706 francs par la création de 46.057 actions nouvelles de 100 francs, émises à 135 francs, de la catégorie A, à souscrire en espèces, et à 40 millions, par l'émission de 33.913 actions A destinées à rémunérer les apports ci-dessus.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de ces décisions.

---

<sup>4</sup> Société hydroélectrique de la Tardoire, Montbron (Charente). S.A., 1922, au capital de 0,5 MF. Fondateurs : la Société centrale de distribution d'énergie (ancêtre de l'Union électrique rurale) et la Société Bricq, fabricant de feutres et de couvertures.

Union électrique rurale  
(*Le Journal des finances*, 23 août 1929)

L'Union électrique rurale va porter son capital de 32 à 40 millions ; sur les 80.000 actions nouvelles, 33.943 serviront à rémunérer les apports de cinq petits secteurs d'électricité ; les 46.057 autres vont être émises contre espèces au prix de 135 fr., soit avec une prime de 35 francs.

Tous ces titres ne porteront-jouissance que du 1<sup>er</sup> janvier 1930. C'est heureux.

Au mois de mars dernier (cf. *Journal des finances* du 17 mai) nous avons exposé comment était née l'Union électrique rurale et défini, son programme industriel ; rappelons sommairement qu'il est de grouper sous son administration l'exploitation d'une poussière de petits réseaux de distribution, dispersés géographiquement sur toute l'étendue du territoire et même en Afrique du Nord ; le courant qu'elle vend, elle ne le produit pas, que nous sachions, et doit l'acheter, par conséquent, aux grands producteurs distributeurs, pour le mettre à la disposition d'une clientèle que, justement, ceux-ci ont jugé inintéressante. Nous faisons remarquer que ce n'étaient pas de bonnes conditions d'exploitation.

Depuis, les comptes de l'exercice 1928 ont paru. Ils sont instructifs. Le produit d'exploitation dont ils font état est de 2.843.288 fr. et le bénéfice net de 1.810.751 fr. ; l'écart est représenté par les frais généraux, 666.376 fr., et les amortissements, auxquels il n'est affecté que 407.055 fr., somme insignifiante par rapport à la valeur des immobilisations.

Sur ce bénéfice net de 1.810.751 fr., le dividende des actions, fixé à 8 %, a absorbé 1.524.800 fr., soit, avec la portion revenant aux parts et les tantièmes, un total distribué de 1.716.587 fr. Pourtant, le capital ayant droit aux bénéfices de 1928 n'était que de 19.735.000 francs, alors que ce capital est maintenant de 32 millions, et qu'il va être bientôt de 40 millions, en attendant plus.

La seule dotation de prévoyance faite par répartition, a été l'affectation à la réserve légale de 90.537 fr. : le report à nouveau est ressorti au chiffre insignifiant de 9.735 fr. C'est une politique financière de qualité contestable. On n'en trouve même pas l'excuse dans le bilan qu'aurait rendu momentanément opulent l'augmentation du capital de 10 à 32 millions — dont 12.265.000 fr. en numéraire et le reste en actions d'apports — réalisée en 1923.

Au 31 décembre, l'inventaire, après passation des écritures, accusait environ 27.500.000 fr. d'exigibilités (fournisseurs, effets à payer, créiteurs dividendes, etc.), en face de quoi l'actif n'alignait, de liquide ou facilement mobilisable, que 9 millions 1/2 à appeler sur les actions nouvelles, et 680.000 fr. en caisses et en banque, par conséquent, au total, une dizaine de millions. Le reste de l'actif était constitué par un poste absolument sans valeur : frais d'augmentation du capital, encore portés pour 1.755.000 fr. (malgré 1.118.000 fr. d'amortissements pratiqués par l'application du solde de la prime d'émission...), par une vingtaine de millions d'immobilisations et par tout un ensemble de postes, allant des dépenses pour réseaux en construction aux marchandises en magasin, en passant par les débiteurs et les participations, dont l'évaluation est aussi impossible à contrôler qu'est douteuse l'aide qu'ils peuvent apporter à la satisfaction des exigences courantes de la trésorerie.

On conçoit dès lors que, malgré les 9 millions 1/2 qui lui restaient encore à appeler malgré qu'elle ait créé en avril 3 millions et en juillet 1 million de francs de bons de dépôt, l'Union électrique rurale éprouve aujourd'hui le besoin d'accompagner la création des nouvelles actions d'apport, qui vont lui permettre de reprendre quelques petites exploitations, d'une émission d'actions de numéraire. Et ce ne sera, certainement, pas la dernière.

---

## ÉLECTRICITÉ

*(L'Information financière, économique et politique, 25 août 1929)*

L'Union électrique rurale demeure bien orientée à 155. En Charente-Inférieure, la Société compte d'une façon certaine sur la mise en service, au cours de l'année présente, de 24 communes sur un total de 75 qui sont réparties dans la zone d'électrification sur laquelle elle s'est mise d'accord avec les pouvoirs publics. Une vingtaine de communes sont déjà en service et l'état d'avancement des travaux va permettre de commencer la mise en service des communes du Syndicat de Matha. On peut estimer qu'à la fin d'octobre, les 24 communes que groupe ce Syndicat auront reçu le courant. Le nombre d'habitants desservis sera d'environ 20.000.

---

## NOTES SUR LES VALEURS

### L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

*(L'Information financière, économique et politique, 18 septembre 1929)*

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electrification%20industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Electrification%20industrielle.pdf)

.....  
L'Électrification industrielle est, en outre, intéressée dans de nombreuses affaires, notamment dans l'Union électrique rurale, dont le développement se poursuit régulièrement, et son carnet, de commandes se garnit ainsi automatiquement du montant, de la plupart des travaux que cette dernière société doit exécuter.

---

*(L'Information financière, économique et politique, 11 octobre 1929)*

L'Électrification industrielle est bien tenue à 278. Cette Société vient de se voir confier l'exécution d'importants travaux en Corse. Il s'agit de la construction de réseaux haute et basse tension destinés à l'alimentation du Secteur Sud de la Corse dont la concession a été accordée à l'Union électrique rurale ; l'Électrification industrielle va entreprendre incessamment le piquetage des lignes de ce secteur qui englobe la plupart des communes des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène.

---

### COMPAGNIE GÉNÉRALE D'APPLICATIONS ÉLECTRIQUES <sup>5</sup>

*(L'Information financière, économique et politique, 17 octobre 1929)*

.....  
Du fait de sa participation dans différentes affaires d'électricité, notamment dans l'Union électrique rurale, la société s'est assuré de nombreux débouchés. Entre autres travaux, elle vient de terminer la transformation d'une partie du réseau de la ville d'Elbeuf.

---

---

<sup>5</sup> Société sœur spécialisée dans les installations électriques d'immeubles.

## UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 25 octobre 1929)*

L'assemblée extraordinaire tenue le 23 octobre a entendu le rapport de MM. Estève et Filidori, commissaires, sur les apports en nature faits à titre de fusion par : 1° la Société électrique de l'Ouest de la Creuse ; 2° le Secteur électrique d'Evron ; 3° la Société gaz et électricité de La Souterraine ; 4° la Société hydro-électrique de la Tardoire et 5° le Secteur électrique de la Vallée d'Auge. Elle a approuvé les conclusions dudit rapport et les conventions qui sont la conséquence de l'absorption des Sociétés ci-dessus, ainsi que les avantages attribués en représentation desdits apports.

En conséquence, le capital social se trouve définitivement porté à 40 millions de francs par la création des 33.943 actions d'apport de 100 fr. chacune remises en rémunération des apports ci-dessus.

---

## UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> janvier 1930)*

L'assemblée extraordinaire, tenue le 27 décembre 1929, a rendu définitifs les apports-fusion faits à la Société par la Société Electro-Exploitation, la Société pour l'Éclairage électrique de Bessines, la Société Jeanneaud et Richard et la Société Jeanneaud, Richard et Cie. Il a été attribué, en rémunération de son apport à l'Électro-Exploitation 120.000 actions Union électrique rurale de 100 fr. chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de capital avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1930 ainsi qu'une somme de 720.000 francs. payable en espèces le 1<sup>er</sup> mars 1930. Les concessions apportées par l'Électro-Exploitation comprennent les secteurs de Veaugues et de Nérondes groupant 112 communes, de La Surgérienne avec 58 communes, la ville de Bourgueuf, la commune de Saint-Girons ainsi que les syndicats. entre autres, de Craonne et du Chemin des Dames, le contrôle de la Société de la Marne. L'Éclairage électrique de Bessines a reçu en rémunération de ses apports 1.440 actions de la catégorie A, de 100 francs chacune, créées également à titre d'augmentation de capital, de l'Union électrique rurale. En outre, la société absorbante a. pris à sa charge les 56 obligations 4 1/2 et 7 % de 500 francs, émises par l'Éclairage électrique de Bessines, soit, une somme de 77.000 francs que la Société Union électrique rurale devra payer au lieu et place de la Société de Bessines. Cet apport permettra à la Société d'étendre son activité dans la Haute-Vienne. La Société Jeanneaud et Richard reçoit 11.250 actions A créées à titre d'augmentation de capital et la Société Jeanneaud, Richard et Cie, 48.750 actions. Les apports de ces deux sociétés comprennent les Syndicats de Courçon (24 communes) et de la région de Saintes (62 communes), soit un ensemble important de 86 communes. Ces divers apports forment deux gros centres importants de distribution, l'un situé en Charente-Inférieure, l'autre dans le Berri, chacun de ces centres groupant de 120.000 à 150.000 habitants et offrant un total d'environ 180.000 habitants actuellement desservis.

---

1930 (janvier) : PARTICIPATION DANS L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE (UNELCO)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Unelco.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Unelco.pdf)

---

## UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> février 1930)*

L'assemblée ordinaire, tenue extraordinairement le 20 janvier, a confirmé et approuvé définitivement les résolutions prises par l'assemblée du 22 octobre 1928 autorisant le conseil d'administration à procéder à l'émission d'obligations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 40 millions, ce au taux et dans les conditions qu'il jugerait utiles.

---

### Union électrique rurale

*(L'Information financière, économique et politique, 30 avril 1930)*

L'assemblée extraordinaire, tenue le 28 courant sous la présidence de M. Bréguet, vice-président, à régularisé l'augmentation du capital social de 31.320.000 francs, réalisée par l'émission de 313.200 actions B, d'un nominal de 100 francs chacune, qui ont été entièrement souscrites par l'unique propriétaire des actions B déjà existantes, et ont fait l'objet du versement du quart, plus la prime. Le capital social se trouve ainsi porté à 88.320.000 francs.

L'assemblée a également donné acte de la renonciation faite par M. Loustau, président-délégué de la Société « l'Omnium industriel et rural d'électricité\* » [au Luxembourg], propriétaire de la totalité des actions B anciennes et nouvelles, au droit de vote plural attaché auxdites actions B. Une assemblée sera, d'ailleurs, très prochainement convoquée à l'effet d'entériner cette renonciation et de prendre toutes mesures en conséquence.

---

## ÉLECTRICITÉ

### Union électrique rurale

*(L'Information financière, économique et politique, 11 mai 1930)*

D'après le rapport, soumis à l'assemblée extraordinaire du 10 décembre dernier, les résultats acquis permettront de maintenir au moins le dividende à 8 % pour l'exercice 1929. La société a, depuis la clôture de l'exercice, émis un emprunt obligataire qui va lui faciliter le développement de ses réseaux de l'Indre, de la Côte-d'Or et de la Nièvre.

---

### Union électrique rurale

*(L'Information financière, économique et politique, 14 juin 1930)*

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 12 juin, sous la présidence de M. Yves Le Trocquer, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929, présentant un bénéfice net de 6 millions 263.172 francs.

Le dividende a été fixé à 8 %. Il sera mis en paiement à partir du 20 juin, à raison de net 6 fr. 72 au nominatif et 6 fr. 22 au porteur, la part entière recevant brut 906 fr. 75.

Le bénéfice s'entend après 3.852.609 francs d'amortissements.

Il a été, en outre, reporté à nouveau 2.080.994 fr.

La nomination de M. Norman Lewis, comme administrateur, a été ratifiée.

Le rapport du conseil fait remarquer que si l'année 1928 avait vu se réaliser la fusion des trois sociétés du groupe, l'année 1929 a permis de poursuivre le programme en commençant à réaliser le regroupement des différents réseaux. Cette opération s'est effectuée tant par la consolidation et élargissement des positions acquises que par l'acquisition de secteurs voisins des réseaux existants.

Trois centres principaux d'exploitation ont été déjà définitivement constitués ; ils sont situés respectivement en Charente-Inférieure, en Ariège et dans les départements du Cher et de l'Indre. Chacun de ceux-ci groupe environ 120.000 habitants.

Le rapport donne le détail des diverses absorptions et acquisitions de sociétés ou de secteurs, qui ont fait l'objet d'assemblées extraordinaires au cours de l'exercice, dont il a été rendu compte dans nos colonnes.

Les concessions de la société se sont augmentées de 330 communes représentant 220.000 habitants.

La société s'est vu également, en cours d'exercice, octroyer de nombreuses concessions nouvelles, dont un important syndicat en Corse, groupant 120 communes et 80.000 habitants. L'ensemble des travaux d'installation de ces nouveaux syndicats s'élèvera à 60 millions de francs.

En résumé, la société était, au 31 décembre 1928, concessionnaire de 1.033 communes représentant une population de 630.000 habitants, dont 300.000 desservis par des réseaux ayant un développement de 5.400 km de lignes haute tension, 4.300 de lignes basse tension, rayonnant autour de 2.360 postes de transformation d'une puissance de 18.000 kW.

Quant au nombre des abonnés, il était à fin 1928, de 18.444 et de 43.250 en fin 1929.

L'assemblée extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire a approuvé diverses modifications statutaires suivantes :

1° Transfert du siège social du 107 rue de l'Université, au 19, rue de Lisbonne ;

2° Suppression des actions à vote plural et unification de tous les titres de la société, en dehors des parts.

3° Mise en harmonie des statuts avec la loi du 1<sup>er</sup> mai 1930 abaissant des trois quarts aux deux tiers le quorum exigé pour les assemblées extraordinaires autres que celles visant une modification de la forme ou de l'objet de la société.

---

### L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 26 juin 1930)*

L'accroissement de la consommation se poursuit dans les secteurs de la société d'une façon remarquable. C'est ainsi, par exemple, que dans le secteur du Beauvaisis, un des plus anciens de la société, le nombre de kwh, vendus, qui était de 195.000 en 1920, est passé à 307.000 en 1928 et à 596.000 en 1929. Au cours de ces mêmes années, dans la partie du secteur desservie depuis 1925, la progression de la consommation annuelle par tête d'habitant a été de 12,2 — 16,25 — 17,77 et 25,3 %. Notons que dans ce secteur, sept nouvelles communes sont en voie d'électrification et que des études ont été entreprises pour l'électrification du canton de Formerie dans l'Oise.

---

### Union électrique rurale

*(L'Information financière, économique et politique, 29 juin 1930)*

Il convient d'attirer l'attention sur l'homogénéité du réseau de Saintonge desservi par cette société. Il ne comprend pas moins de 182 communes groupant plus de 110.000 habitants. De ce côté, de larges perspectives s'ouvrent à la Compagnie car certains syndicats viennent seulement d'être alimentés et d'autres vont accorder leur concession.

---

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1930*)

Soit par suite d'absorption, soit par suite d'augmentation, rien que pendant l'exercice 1929, les concessions de la société se sont, augmentées de 350 communes représentant 220.000 habitants. En même temps, elle s'est vu octroyer, au cours du même exercice, de nombreuses concessions nouvelles dans la Somme, l'Indre, la Mayenne, la Creuse, la Charente-Inférieure, le Puy-de-Dôme et surtout en Corse où le gros Syndicat de la région d'Ajaccio et de Sartène, représentant 120 communes, groupant 80.000 habitants l'a nommée concessionnaire. L'ensemble des travaux d'installation de ces nouveaux syndicats s'élèvera à 60.000.000 de francs.

---

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique, 5 juillet 1930*)

Un très bon exemple de la politique de regroupement de secteurs pratiquée actuellement par cette société, est fourni, dans le groupe du Sud-Ouest, par le réseau de Saintonge.

Formé par la réunion des réseaux de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély avec les concessions des Syndicats de Courçon, Nord de Saintes, La Jard, Montlieu et Montguyon, provenant de l'apport des Sociétés Jeanneaud-Richard et des concessions de la région de Surgères, ce réseau constitue une masse homogène de 182 communes, groupant plus de 110.000 habitants.

Loin d'être d'ailleurs saturé, puisque certains syndicats viennent seulement d'être mis en service, et que d'autres sont en cours d'accorder à la société leurs concessions, ce réseau, situé dans une région particulièrement riche et fertile, est appelé à un très gros développement commercial.

---

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique, 19 juillet 1930*)

Spécialisée dans l'électrification des campagnes et l'exploitation des réseaux ruraux, cette société fait preuve d'une grande activité dans le Sud-Ouest, notamment, où le réseau de Saintonge constitue une masse de 182 communes.

Dans la même région, avec son réseau de l'Angoumois, constitué par la fusion de la Société hydro-électrique de la Tardoire et l'acquisition des secteurs de la Société Confolentaise, la société s'est constitué une ossature intéressante en Charente, débordant la région du Nontronnais en Dordogne.

D'importants syndicats sont, en outre, à l'étude et sur le point d'accorder leur concession à la société.

---

1930 (août) : Participation dans la Holding électrique franco-orientale (Élecorient)

---

#### ÉLECTRICITÉ

*(L'Information financière, économique et politique, 31 août 1930)*

L'action Union électrique rurale s'est améliorée de 156 à 158, cependant que la part s'envolait de 2.350 à 2.560. Cette société, qui avait été nommée concessionnaire de la Ville de Constanza, en Roumanie, vient, avec le concours d'une société amie, la Holding électrique franco-orientale (Elecorient), de constituer la Société de régie mixte, dite « Société centrale d'entreprises électriques de Constanza », au capital de 115 millions de lei.

D'importantes extensions sont, dès maintenant, prévues.

---

#### ÉLECTRICITÉ

*(L'Information financière, économique et politique, 7 septembre 1930)*

Bonne orientation de l'action Union électrique rurale à 160 au lieu de 158 et nouvelle avance de la part, qui s'échange à 2.575 contre 2.500 il y a huit jours.

Un accord est intervenu entre la Société et la Brown Boveri et Cie, pour la reprise par l'Union électrique rurale de la concession de la ville de Galatz [Roumanie], qui avait été octroyée à la Brown Boveri. Le développement incessant de l'activité de la Compagnie communique un gros attrait aux titres et notamment aux parts, qui ont droit à 25 % des superbénéfices.

---

#### L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 14 septembre 1930)*

Des prises de bénéfices ont fait revenir l'action Union électrique rurale de 160 à 158 et la part de 2.575 à 2.340. En ce qui concerne les parts, il importe de préciser qu'aux termes des statuts, ces titres peuvent être rachetés en capitalisant à 8 % les trois dividendes successifs qui ont donné la plus forte moyenne de répartition. Il est à présumer qu'il n'entre pas dans les intentions des dirigeants de la Société de faire jouer cette clause et il est probable que la Chambre syndicale, en autorisant la cotation des parts, a dû obtenir certains apaisements à ce sujet. Toutefois, le droit de rachat n'en subsiste pas moins.

---

#### L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 17 septembre 1930)*

Poursuivant son programme de concentration, cette société vient de prendre une forte participation dans la Société d'électricité et de gaz de Brive, dont la concession vient d'être renouvelée. Outre l'intérêt que présente en elle-même la concession de cette ville importante, qui est le nœud des communications entre la Corrèze, la Haute-

Vienne, le Lot et la Dordogne, elle offre pour l'Union électrique rurale l'avantage d'être au cœur d'une région où se concentre son activité. Les usines de production d'énergie électrique de Brive alimentent notamment la partie nord-ouest des exploitations que l'Union électrique rurale possède dans le département du Lot et, particulièrement, la ville de Souillac qui vient également d'être reprise par la société.

---

#### L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 28 septembre 1930)*

Contrairement à l'information publiée hier, il n'est pas question de l'absorption de la « Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité\* » par l'« Énergie industrielle ». Nous sommes en mesure de confirmer que l'« Union électrique rurale » vient d'acquérir une importante participation dans cette société qui possède des concessions pour le gaz et l'électricité dans des régions où l'« Union électrique rurale » exerce son activité : dans la région de la Gironde, celles de Libourne, Blaye, Soulac-sur-Mer, Lesparre, Castelnau-de-Médoc ; près du réseau de Saintonge : celles de La Roche-sur-Yon, Parthenay, Loudun ; et dans le Sud-Ouest : celles de Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Ciboure, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Guétary, Saint-Girons, Castelsarrazin, Saint-Gaudens, etc.

---

#### L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 11 octobre 1930)*

Nous apprenons que, dans son réseau du Tarn, les travaux concernant l'électrification du Syndicat de Lacaune, qui a été concédé à cette Société, sont sur le point d'être achevés et que la mise sous tension aura lieu prochainement.

Rappelons que ce réseau fait partie du Groupe Sud des Secteurs de l'Union électrique rurale, groupe qui comprend, en outre, les réseaux de l'Hérault, de l'Ariège et de la Corse.

---

#### L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 30 octobre 1930)*

L'assemblée extraordinaire tenue le 29 octobre sous la présidence de M. Le Trocquer a autorisé le conseil à augmenter, par ses seules délibérations en une ou plusieurs fois, le capital social pour le porter à 200 millions de francs. Cette augmentation pourra avoir lieu, soit au moyen d'absorption ou de fusion avec d'autres sociétés soit au moyen d'apports en nature rémunérés en actions, ou partie en actions et partie en espèces, soit par l'émission d'actions, soit concurremment par apport et fusion.

L'assemblée, pour permettre éventuellement au conseil de suivre le développement des affaires de la société et de disposer des moyens de trésorerie nécessaires, a, en outre, autorisé le conseil à émettre, sur ses simples délibérations, des obligations ou bons, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 150 millions.

Le rapport du conseil signale le développement de l'activité sociale depuis le début de l'exercice en cours. Cette activité s'est traduite par la prise de contrôle de sociétés de distribution intéressantes dans les diverses régions desservies par la société, notamment dans le Centre (Creuse, Haute-Vienne, etc.), dans le Sud-Ouest (Charente, Charente-

Inférieure) et dans le Midi (Gironde, Landes, etc.). À la suite des différents accords intervenus avec les sociétés intéressées, l'Union électrique rurale se trouve disposer actuellement de vastes réseaux comprenant, en particulier, plusieurs grandes villes, Dans l'ensemble, pour ces huit mois d'exercice, la société a enregistré une augmentation de 412 communes groupant 385.000 habitants, plus l'acquisition d'importantes usines de production correspondant à une immobilisation nouvelle de 75 millions de francs.

C'est en vue de répondre à ces immobilisations, souligne le rapport, que le conseil a demandé l'autorisation de recourir à des émissions d'actions ou des emprunts obligatoires. Il ne s'agit pas de demander simplement des ressources de trésorerie, mais d'investir des capitaux dans des entreprises nouvelles qui viennent, renforcer les positions acquises par la Société dans les régions où s'exerce tout particulièrement son activité, En ce qui concerne l'augmentation de capital, le conseil entend, du reste, pour la première tranche à émettre, n'user que modérément de l'autorisation qui lui a été accordée.

.....

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> novembre 1930)*

Nous apprenons que, dans sa séance au 30 octobre, le conseil d'administration de la société vient de nommer M. William S. Hulse, ingénieur du groupe Harris Forbes and C<sup>o</sup>, administrateur de l'Union électrique rurale.

---

#### L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE\*

*(L'Information financière, économique et politique, 3 décembre 1930)*

Nous avons signalé en son temps que cette société s'était vu confier l'exécution d'importants travaux en Corse, comportant la construction de réseaux haute et basse tension, destinés à l'alimentation du secteur Sud de ce département, dont la concession a été accordée à l'Union électrique rurale. Nous apprenons que les équipes de piqueteurs ayant terminé leurs travaux dans les régions d'Ajaccio et de Sartène, remontent maintenant vers le nord du secteur.

---

*Annuaire Desfossés, 1931, p. 668 :*

Union électrique rurale

Conseil : Yves le Trocquer, G. Loustau, Jacques Bréguet, M. Charpentier, Edmond Mage, G. Petit, Bonnier de la Chapelle, R. de Livio, Costa de Beauregard, Jacques de Ganay, Jean Gaulis, Edmond Largier, N. Lewis, Jean Hanon, Herman Bloch et MW.-S. Hulse.

Service financier : Compagnie financière d'études, Paris, 48, rue de la Bienfaisance.

---

#### L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

*(L'Information financière, économique et politique, 24 mars 1931)*

.....

La situation commerciale de la société, dit le rapport, continue à donner satisfaction. L'un de ses clients les plus importants est toujours l'Union électrique rurale. Le développement des secteurs de cette entreprise de distribution d'énergie électrique permet une alimentation constante des chantiers en France de l'Électrification industrielle.

.....

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 qui seront présentés à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril prochain, font apparaître un bénéfice brut de 12.126.458 fr. Déduction faite des frais généraux et amortissements normaux, le bénéfice net ressort à 7.515 967 fr. contre 6.263.172 fr. pour l'exercice précédent. Avec le report de l'exercice précédent de 2.089.994 fr. 88, le solde disponible atteint 9.605.961 francs. Nous croyons savoir que le conseil proposera le maintien du dividende à 8 %.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les bruits qui ont circulé au sujet du rachat des parts sont dénués de tout fondement ; au siège de la société, on nous déclare qu'il n'entre nullement dans les intentions du conseil d'avoir recours à une pareille mesure qui n'a jamais été envisagée.

---

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*Le Temps*, 4 avril 1931)

Cette société communique que les bruits qui ont circulé au sujet du rachat des parts sont dénués de tout fondement et qu'il n'entre nullement dans les intentions du conseil d'avoir recours à une pareille mesure qui n'a jamais été envisagée.

---

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 avril 1931)

Les actionnaires de cette société, réunis le 15 avril en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Yves Le Trocquer, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1930, qui font ressortir un bénéfice brut de 12.126.458 fr. laissant, après déduction des frais généraux et des amortissements normaux (ceux-ci s'élèvent à 1.727,429 fr.), un solde bénéficiaire net de 7.515.967 fr., auquel vient s'ajouter le report précédent de 2.089.994 fr., soit un total distribuable de 9.605.961 fr.

L'assemblée a fixé à 8 %, soit 8 fr. brut, le dividende des actions, payable le 15 juillet contre remise du coupon numéro 9, et à 55 fr. 51 le dividende des dixièmes de parts de fondateur (coupon numéro 7). Elle a décidé d'affecter la prime d'émission de la dernière augmentation de capital, s'élevant à 7.830.000 fr., à l'amortissement des frais d'émission d'actions et d'obligations et de porter en réserve spéciale le solde disponible, soit 3 millions 485.269 fr. 10. Enfin, le solde disponible de l'exercice, soit 1.183.138 fr. 02, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a accepté la démission de MM. J. Duboin et J. Costa de Beauregard comme administrateurs et leur a donné *quitus* de leur gestion. Elle a ratifié la

nomination de M. William Hulse, en qualité d'administrateur, et elle a renouvelé les pouvoirs de MM. Le Trocquer et Loustau, administrateurs sortants.

Pour le remplacement de M. de Livio, administrateur, décédé ces jours derniers, l'assemblée a nommé M. Emile Payot, directeur de la Société suisse d'industrie électrique (Indélec) à Bâle.

Dans son rapport, le conseil d'administration marque les progrès importants enregistrés en 1930 par la société, dont l'activité s'est caractérisée tant par le développement de ses groupes d'exploitation du Centre et du Sud-Ouest, que par l'acquisition dans ces mêmes régions d'importantes masses très homogènes, et surtout par des prises de participation dans des sociétés de distribution urbaine. Enfin, la société s'est orientée au cours de l'exercice écoulé, vers une politique de production d'énergie.

Le développement des réseaux a pris une ampleur toute particulière dans les Charentes, où 65 communes nouvelles groupées en six syndicats ont accordé à la société la concession de leur électrification. Dans la Creuse, trois syndicats réunissant 30 communes ont choisi la société comme concessionnaire. L'activité sociale s'est exercée, par ailleurs, dans les départements du Lot, de la Nièvre, de l'Oise et de la Mayenne, où d'importantes extensions ont été effectuées aux anciens réseaux sociaux. C'est ainsi que 139 communes nouvelles sont venues étendre les positions précédemment acquises.

D'autre part, plusieurs accords intéressants ont été conclus dans le Midi avec un certain nombre de sociétés, notamment l'Union Pyrénéenne électrique, la Société hydroélectrique du Bas-Salat, la Société hydroélectrique La Valentinoise, la société Gaz et électricité des Pyrénées, les Établissements Grimal et Cie, ainsi qu'avec plusieurs petits concessionnaires locaux. Ces accords ont permis à la société de constituer autour de Saint-Girons et des syndicats de Saint-Lizier et de Sainte-Croix, apportés au début de l'année par la Société Électro-Exploitation, une nouvelle source d'exploitation homogène englobant plus de 120.000 habitants.

La Société a opéré la soudure de ses secteurs de Valençay et de Buzançais. dans le Berry, par l'acquisition du secteur de Châtillon-sur-Indre. Dans le Lot, elle a repris l'importante concession de la villa de Souillac et, dans la Haute-Vienne, celle d'Eymoutiers. Enfin, elle a pris d'importantes participations financières dans des affaires de premier ordre présentant un caractère d'exploitation urbaine et réalisant, par leur situation, les appoints indispensables au développement normal de l'activité sociale. Elle s'est ainsi assuré le contrôle de la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité (siège à Bordeaux), qui possède d'importantes concessions dans de nombreuses villes du Sud-Ouest. Elle a acquis, d'autre part, une forte participation dans la Société des Forces motrices de Brive, dont l'usine thermique alimente une partie du réseau de la Société, dans le Lot.

Par ailleurs, la société a fait étudier par ses services plusieurs chutes échelonnées dans l'axe de ses principales concessions du Massif Central aux Pyrénées.

En résumé, dit le conseil, l'exercice 1930 a permis à la société de s'orienter nettement vers une politique de regroupement de secteurs, en renforçant cette directive par la recherche et l'obtention de concessions de distribution urbaine et la production de l'énergie hydroélectrique dans ses grands centres d'activité.

Au 31 décembre dernier, la société dirigeait l'exploitation de 1.487 villes et communes rurales représentant une population totale de 900.000 habitants, dont 500.000 actuellement desservis. Le nombre des abonnés, qui était de 43.230 à fin 1929, atteignait, à la fin de 1930, le chiffre de 103.000. La consommation totale au cours de l'exercice écoulé a atteint 15,300.000 kWh.

Après la lecture des rapports, une brève discussion s'est engagée qui a porté principalement sur la question du portefeuille industriel et du portefeuille-titres. Il ressort des déclarations faites par le président que le portefeuille-titres comprend des titres cotés, tandis que les participations industrielles concernent principalement les participations prises dans la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage, dont la

société s'est acquis le contrôle. L'avance sur titres de 30 millions qui apparaît au bilan correspond à cette opération.

En ce qui concerne les résultats globaux de l'exercice 1930 qui, à première vue, apparaissent comme moins importants que ceux de l'exercice précédent, cela tient à ce que l'année 1929 avait bénéficié de la cession des participations de l'Union électrique d'Indochine et la cession d'une affaire d'Algérie à l'Union coloniale [d'électricité], réalisations faites avec un profit intéressant.

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Europe nouvelle*, 9 mai 1931)

Le 15 avril l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1930 accusant, au 31 décembre, un bénéfice net de 7.515.967 fr. (correspondant à un capital engagé de 77.880.000 fr.), auquel s'ajoute un report précédent de 2.089.994 fr. Le total disponible de 9.605.961 fr. a été réparti comme suit : réserve légale, 375.798 fr. ; intérêt statutaire de 6 %, 4.672.800 fr. ; attributions statutaires, 246.736 fr. ; parts de fondateur, 555.157 fr. ; dividende supplémentaire de 2 %, 1 million 557.600 fr. ; réserve spéciale pour la porter à 4 millions 500.000 fr.), 1.014.730 fr. ; report à nouveau, 1 million 183.138 francs.

L'assemblée a enregistré la démission d'administrateur du comte Josselin Costa de Beauregard. Il a reçu son quitus définitif ainsi que M. J. Duboin, également démissionnaire. La nomination d'administrateur de M. William S. Hulse, en remplacement de M. Costa de Beauregard, a été ratifiée.

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1931)

Une assemblée extraordinaire tenue le 28 mai, sous la présidence de M. le Trocquer, président du conseil d'administration, a autorisé le conseil à augmenter le capital de 31.630.000 fr pour le porter à 120 millions, par l'émission à 105 fr. de 316.800 actions nouvelles privilégiées, jouissant d'un dividende cumulatif privilégié de 8 %. Cette souscription sera réservée à un consortium de groupes amis de la Société. Le privilège accordé à ces actions disparaîtra lorsque tout le capital aura reçu pendant trois ans le même dividende de 8 %.

Cette augmentation est à valoir sur l'autorisation donnée au conseil en octobre 1939 de porter le capital à 200 millions.

Un actionnaire s'est plaint de la baisse des titres de la société en Bourse, il a émis l'idée que cette dépréciation provenait probablement d'une appréciation défavorable du bilan de la société et du fait que le dividende de 8 % distribué jusqu'à présent, pouvait ne pas être maintenu. Il a exprimé le regret, appuyé par un autre actionnaire, que la souscription ait un caractère strictement privé, lésant ainsi les actionnaires anciens qui ont acheté pour la plupart leurs titres à un prix supérieur au cours d'émission des nouvelles actions privilégiées.

Il a préconisé d'une manière générale l'assainissement du bilan.

Il a reproché au conseil d'avoir changé l'orientation de la société, en mettant à l'étude l'équipement de chutes d'eau et en faisant de la distribution urbaine.

Un autre actionnaire a critiqué la gestion du conseil, et notamment la prise de contrôle de la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité à un prix excessif.

M. Le Trocquer, répondant aux diverses questions posées, a fait remarquer d'abord que les actions de l'Électrification rurale [sic] n'avaient fait que subir le sort commun à beaucoup d'autres titres de sociétés pourtant puissantes qui ont baissé dans des proportions souvent importantes.

Au sujet de la prise de contrôle de la société précitée, il a déclaré qu'une opération de ce genre se payait le plus souvent assez cher ; le prix dépend de l'intérêt que présente l'affaire et, en l'espèce, l'Électrification rurale [sic] a cru bien faire en faisant le sacrifice voulu pour s'assurer une majorité dont elle retirera des avantages substantiels, et ne pas la laisser passer en d'autres mains.

Un actionnaire a parlé de l'avenir de la Société, de son changement d'orientation. Toutes explications ont été données à cet égard à la dernière assemblée ordinaire, mais M. Le Trocquer a tenu à répéter que, si la distribution d'énergie rurale était une chose intéressante en période de crise, elle ne suffisait pas à assurer l'avenir d'une affaire : il faut y ajouter, et c'est ce que le conseil a fait, une entreprise de distribution urbaine d'énergie. Les deux entreprises de distribution se compléteront mutuellement.

D'autre part, au fur et à mesure de son développement, la société ne pouvait pas rester à la merci des gros producteurs d'énergie ; d'où la nécessité pour elle de prendre les mesures nécessaires, en s'intéressant à des chutes d'eau.

La société étant suffisamment étendue en surface. il convient maintenant de l'étendre en profondeur.

Revenant à la question strictement à l'ordre du jour, l'augmentation du capital par émission d'actions privilégiées, M. Le Trocquer a déclaré que, dans l'état actuel du marché, le conseil avait cru plus expédient de faire appel à des groupes amis, plutôt que de voir l'émission échouer. Cette émission permettra de satisfaire aux besoins de la trésorerie et d'éteindre certains éléments du passif.

Les résolutions ont été finalement votées par 638.178 actions contre 53.

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*Le Petit Bleu*, 7 juin 1931)



M. Le Trocquer

Tout est bien à la condition que ce ne soit pas le public qui apporte les trois dizaines de millions de francs d'actions, que le conseil vient de se faire autoriser à mettre.

Le conseil d'administration de l'Union électrique rurale vient de se faire autoriser, par l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 28 mai, à augmenter le capital social de 31.680.000 fr. pour le porter à 100 millions par l'émission à 115 fr., de 316.800 actions nouvelles privilégiées jouissant d'un dividende cumulatif privilégié de 8 %, privilège qui prendra fin lorsque tout le capital aura reçu 8 % pendant trois exercices consécutifs.

Le conseil prétend, d'ailleurs, ne pas s'en tenir là, puisqu'il s'est fait autoriser, en octobre dernier, à aller jusqu'à 200 millions.

Il paraît que la souscription de ces nouvelles actions sera réservée à un consortium de groupes amis. C'est toujours mieux que si elles étaient réservées au public, ce qui n'empêche d'observer, en passant, que ce n'est pas à lui, mais aux « groupes amis » qu'on réserve les actions privilégiées à intérêt cumulatif de 8 %. Et nous sommes bien tranquilles sur le sort de ces groupes amis : ils trouveront toujours moyen de se raccrocher aux branches, tandis qu'il ne saurait en être ainsi des capitalistes et épargnants simples actionnaires, non privilégiés dans toute la force du terme.

Amis ou pas amis, c'est tout de même bien imprudent de mettre ainsi des millions par dizaines à la disposition d'une entreprise qui a peut-être toutes les chances. mais sûrement moins une, puisqu'elle est présidée par M. Yves Le Trocquer. Comment pourrait-on alors être rassuré ? Qu'on demande plutôt ce qu'ils en pensent aux actionnaires de quelques sociétés administrées, présidées ou qui l'ont été par M. Yves Le Trocquer et dont il serait exagéré de dire qu'elles n'ont donné que des satisfactions à ceux qui les financèrent : Phosphates Tunisiens, Le Kétol, Française des Ateliers Gilvain, Hauts-Fourneaux de la Chiers, Syndicat International des Cimentoids, Charbonnages de Ninh-Binh, Étains de l'Indochine, Technique et Financière pour l'utilisation des Prestations en nature, De Dion-Bouton, Engrais azotés composés, Internationale pour l'Exploitation industrielle de la Houille Bleue, Étains de Silléda, etc.

Il y a là un ensemble qui n'a rien de rassurant, car il est permis à tout le monde de se tromper, mais pas tout le temps — ou a peu près — car même quand les affaires sont les affaires, et les affaires, l'argent des autres, il y a une limite qu'il est préférable de ne pas dépasser.

POUR MEMOIRE. — Conseil d'administration : MM. Yves le Trocquer, président ; G. Loustau, Jacques Bréguet, vice-présidents ; M. Charpentier, Edmond Mage, administrateurs délégués ; G. Petit. Bonnier de la Chapelle, René de Livio, Costa de Beauregard. Jacques de Ganay, Jean Gaulis. Edmond Largier, Norman Lewis, Jean Hanon, Hermann Bloch, administrateurs. — Cotation : actions n° 18.(101 à 304.500 : Paris. Parquet. comptant ; actions « B » non cotées. Parts non cotées. Obligations non cotées. — Service financier : Compagnie financière d'études, 18, rue de la Bienfaisance. Paris.

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1931)  
(*Le Journal des débats*, 3 juillet 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juillet, a vérifié l'augmentation du capital de 88.3200.000 fr. il 120 millions, qui a été souscrite par la Société suisse industrielle d'électricité, l'United States and Overseas Corporation et l'Omnium industriel et rural d'électricité, à qui elle avait été réservée.

---

UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 4 juillet 1931)*

La construction de l'usine thermique de Propriano se poursuit très activement. Cette usine est destinée à l'alimentation du réseau du Syndicat Sud de la Corse qui, groupant plus de 100 communes, a choisi comme concessionnaire l'Union électrique rurale.

L'augmentation de capital de 32 millions que vient de réaliser cette société lui permet d'envisager avec sérénité son programme.

---

#### L'UNION ELECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 3 octobre 1931)*

Depuis sa constitution qui remonte à 1928, cette société a absorbé successivement l'Hydro-Électrique de la Tardoire, le Gaz et l'Électricité de La Souterraine, l'Électrique de l'Ouest de la Creuse, le Secteur électrique d'Evron, le Secteur électrique de la Vallée d'Auge, l'Électro-Exploitation, la Société Jeanneaud, Richard et Cie et la Société pour l'éclairage de Bessines. Elle s'est assurée en outre le contrôle de diverses sociétés, parmi lesquelles on relève la Société générale électrique de la Marne, la Société d'électricité de Surgères, d'Aigrefeuille, Mauzé et extensions, la Société hydro-électrique de la Drôme, la Société d'électricité de la Marche et du Limousin, la Société hydro-électrique de Nontron et la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité (de Bordeaux). Enfin, elle a pris des participations dans la Société des établissements Charles Grimal, la Société hydro-électrique de la Valentinoise, la Société d'éclairage et de force motrice de Brive, la Société force et lumière des Pyrénées, l'Union électrique coloniale et dans la Société hydro-électrique des chutes de Bigorre.

Cette politique de développement a nécessité l'apport de capitaux importants et le fonds social, qui était, au moment de la fusion des sociétés originaires (Société de contrôle de réseaux ruraux — Centrale de Distribution d'énergie — Française d'Électrification rurale) de 32 millions, s'élevait en 1930 à 88.320.000 francs. En juillet dernier, il a été porté à 120 millions de francs par l'émission d'actions ayant un droit temporaire de préférence de 8 % (privilège qui disparaîtra lorsque la totalité des actions auront reçu pendant trois ans un dividende de 8 %. Ces actions ont été souscrites par trois groupes : la Société suisse d'industrie électrique (filiale de la Banque commerciale de Bâle), l'United States and Overseas Corporation (holding américaine) et l'Omnium industriel et rural d'électricité. À la même époque, un emprunt obligataire de 40 millions de francs a été pris ferme par la Public Utility Holding Corporation of America.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 6 octobre 1931)*

[Un décret a approuvé la convention passée les 10 janvier-4 juillet 1930 entre le maire de Touggourt \(Algérie\) et la société Union électrique rurale pour la concession de la distribution de l'énergie électrique sur le territoire de la commune.](#)

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 16 décembre 1931)*

Cette société communique que ses recettes d'exploitation des réseaux de distribution d'énergie électrique ... et ceux de ses filiales ont été, pour le mois de septembre 1931, en accroissement de 60,5 % sur celles du même mois de 1930.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cette augmentation a été de 70,5 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Le nombre des abonnés, qui était de 65.051 en septembre, est passé à 100.870 en septembre 1931, soit une augmentation de 55 %.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 29 décembre 1931)*

Le réseau des Pyrénées a pris, ces derniers temps, une extension nouvelle par suite de la mise en service des syndicats de Sainte-Croix et Aurignac.

En outre, la Société a pris en mains l'exploitation du syndicat de Cazères qui était précédemment exploité en régie ; il en résulte une augmentation importante du nombre des abonnés.

Dans le Tarn, l'achèvement des travaux du syndicat de Lacaune a également permis d'établir le branchement d'un nombre important d'abonnés.

Enfin, la Société de la Marche et du Limousin, filiale de l'Union électrique rurale, vient de se voir octroyer la concession du syndicat de Royère, groupant sept communes. (Communiqué).

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(Le Temps, 30 mars 1932)*

Cette société vient de demander à être admise au bénéfice de la liquidation judiciaire.

---

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 2 décembre 1932)*

*(Le Journal des finances, 2 décembre 1932)*

Par jugement du 29 novembre, cette société au capital de 120 millions de francs, siège : 19, rue de Lisbonne, Paris, a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire. Liquidateur : M. Prévost. 6, quai de Gesvres, Paris.

---

#### UNION ÉLECTRIQUE RURALE

*(L'Information financière, économique et politique, 31 décembre 1932)*

Le bilan au 31 octobre 1932, déposé par la société, fait ressortir une perte de 8.700.000 francs pour l'exercice 1931 et de 7.500.000 pour les dix premiers mois de 1932. Les immobilisations figurent pour 98 millions, l'encaisse pour 700.000 fr., les stocks pour 4.600.000 fr. ; le portefeuille-titres est comptabilisé pour 70.100.000 fr., dont 41.800.000 fr. sont engagés auprès des tiers.

Au passif, les traites sont inscrites pour 13.600.000 fr., les dettes bancaires pour 3.200.000 francs, les créanciers avec garanties pour 13.300.000 fr. et les autres créditeurs pour 31 millions. En outre, la société a donné pour 27.600.000 fr. d'avales. La dette obligataire figure pour 94.800,000 fr., le capital pour 120 millions et les réserves pour 6.900.000 francs.

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 729 :

Union électrique rurale

Conseil : Yves le Trocquer, pdt ; G. Loustau, v.-pdt ; Jacques Bréguet, v.-pdt ; M. Charpentier, adm. d. ; Edmond Mage, adm. d. ; G. Petit, Bonnier de la Chapelle, Jacques de Ganay, Jean Gaulis, Edmond Largier, N. Lewis, Jean Hanon, Herman Bloch et W.-S. Hulse.

Service financier : Compagnie financière d'études, paris, 48, rue de la Bienfaisance.

---

### L'HYDRO-ÉNERGIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1933)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Hydro-Energie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Hydro-Energie.pdf)

.....  
Elle a repris le contrôle [auprès de l'Union électrique rurale] de la Société hydroélectrique La Valentinoise et l'Union pyrénéenne électrique. [...].

Enfin, l'Hydro-Énergie a acquis d'un groupe américain des intérêts importants sous forme d'actions, de créances et d'obligations dans l'Union électrique rurale, qui, une fois obtenus les arrangements nécessaires avec ses créanciers, constituera pour la Société un élément d'activité intéressant.

---

Union électrique rurale

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 octobre 1933)

Il est encore prématuré pour formuler des prévisions sur la réorganisation de cette affaire, aujourd'hui en liquidation. C'est dans le courant de novembre prochain que se tiendra l'assemblée concordataire, et c'est seulement à cette époque qu'il sera sans doute possible de définir les nouvelles bases de cette réorganisation. Pour l'instant, la Société continue son exploitation dans des conditions aussi satisfaisantes que possible et, grâce à son activité industrielle qui reste productive, elle devra arriver, par ses propres moyens, à un règlement honorable des 190 millions de francs qui figuraient au passif du dernier bilan. Pour les obligataires, il convient de faire une distinction entre les 5 1/2 % gagés et les 5 %. Pour la première catégorie de ces emprunts, le service des intérêts n'a pas été interrompu et, tout au plus, les porteurs seront-ils invités à consentir un léger sacrifice.

Rappelons que la société distribue le courant à quelque soixante mille abonnés et vient de trouver en Corse, comme dans le Lot et le département de la Charente, des débouchés nouveaux intéressants.

---

Union électrique rurale

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1934)

L'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur, qui avait été convoquée pour le 14 janvier à l'effet de statuer sur les modifications à apporter au régime des parts en vue de la réorganisation financière de l'Union électrique rurale, n'a pu délibérer valablement, faute de quorum. Elle a été reportée au 28 janvier courant.

On nous avise que l'assemblée ordinaire et l'assemblée extraordinaire qui devaient se réunir demain 18 janvier, l'une pour ratification de nomination d'administrateurs et autorisation au conseil à l'effet de présenter aux créanciers de propositions de concordat, la seconde pour délibérer sur la réduction du capital social, l'unification des actions, la modification du régime des parts et l'autorisation au conseil de procéder l'assemblée aux augmentations de capital qui seraient nécessaires pour assurer l'exécution du plan concordataire, ne pourront délibérer valablement, le quorum ne pouvant être atteint. Ces assemblées seront convoquées de nouveau pour le 10 février prochain.

---

L'UNION ELECTRIQUE RURALE  
(*Le Journal des débats*, 31 janvier 1934)

L'assemblée des porteurs de parts de fondateurs, convoquée pour le 20 Janvier, a été, faute de quorum, reportée au 9 février.

---

Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1934)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 10 février en assemblées extraordinaire et ordinaire convoquées extraordinairement.

L'assemblée ordinaire a ratifié les nominations d'administrateurs faites par le conseil, de MM. Louis Dufour, Auguste Louis, Pierre Lubineau, Jacques Reynaud, Raymond Guilhon, G. Valatelli, Ch. Fouilloux et P. Bonardi. Le conseil se trouve donc ainsi composé : président. M. Dufour ; vice-président, M. Jacques Bréguet ; administrateurs. MM. G. Petit, Gaulis, Bonnier de la Chapelle, Louis, Lubineau, Reynaud, Guilhon, Valatelli, Fouilloux et Bonardi.

Cette même assemblée a autorisé le conseil à présenter un projet de concordat aux créanciers de la société.

L'assemblée extraordinaire a voté la réduction du capital social de 120 millions à 9.848 000 fr. par l'échange de 1 action nouvelle contre 15 actions anciennes ordinaires ou 8 anciennes, ayant un droit de préférence temporaire. Cette réduction du capital entraîne l'unification des actions.

Le conseil a été ensuite autorisé à réaugmenter éventuellement le capital par compensation de créances, conformément au projet de concordat, et ce, jusqu'à un maximum de 75 millions de francs.

L'assemblée a également ratifié les décisions des porteurs de parts de fondateur, qui ont consenti de ramener de 25 % à 10 % la participation dans les superbénéfices.

Enfin, les assemblées spéciales des porteurs d'actions ordinaires et des porteurs d'actions à droit de privilège temporaire, réunies le même jour, ont ratifié les décisions prises par rassemblée extraordinaire plénière.

---

L'Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 janvier 1935)

Les actionnaires anciens et les actionnaires nouveaux (créanciers ayant opté en suite du concordat pour la souscription d'actions nouvelles) se sont réunis le 24 janvier en deux assemblées extraordinaires.

La première a régularisé l'augmentation du capital de 9.848.000 fr. à 60 millions par l'émission de 401.520 actions du nominal de 100 fr. chacune, souscrites au pair par les créanciers de la Société en compensation de créances, en conformité des décisions de l'assemblée extraordinaire du 10 février 1934.

La seconde assemblée a confirmé l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée extraordinaire du 10 février 1934 d'augmenter le capital dans la mesure nécessaire à compléter l'exécution du plan concordataire, et à le porter ainsi en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un chiffre global et maximum de 75 millions de francs.

Diverses modifications ont été apportées aux statuts.

---

Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 février 1935)

Il sera procédé à partir du 18 février à l'échange des actions ordinaires 1 à 883.200 et des actions à droit de préférence temporaire 883.200 à 1.200.000 contre des actions nouvelles de 100 fr., à raison de 1 nouvelle contre 15 ordinaires, coupon 10 attaché, ou contre 1 action de préférence, coupon 1 attaché.

---

UNION PYRÉNÉENNE ÉLECTRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juillet 1935)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 27 juillet, a approuvé les conclusions des rapports du commissaire-vérificateur sur les apports faits à la Société par l'Union électrique rurale et la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité, ainsi que ceux résultant de l'absorption par voie de fusion de la Société anonyme hydro-électrique la Valentinoise, la Société hydro-électrique du Bas-Salat et la Société d'études du Sud-Ouest.

---

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mars 1936)

.....

---

Les participations

L'Hydro-Énergie a terminé la réorganisation financière de l'Union électrique rurale dont le capital a été porté avec son concours à 50.000.000 de francs.

L'amélioration très importante qui s'était produit dans les réseaux de cette dernière société risque malheureusement d'être entravée par l'application des décrets-lois qui frappent si injustement, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les exploitations rurales.

Par contre, les résultats d'exploitation de la Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité, la principale filiale de l'Union électrique rurale, ont été satisfaisants et ont permis de porter le dividende de 10 à 15 %.

---

Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1937)

Les bénéfices d'exploitation et produits divers se sont élevés pour l'exercice 1936 à 3.830.614 fr., soit sensiblement le même chiffre que l'an dernier. Les charges ont été, par contre, nettement inférieures, de sorte que le bénéfice net s'établit à 2.113.241 fr. contre 1 million 4.443 fr. Comme le précédent, il a été affecté avant bilan à divers amortissements.

Au bilan, les immobilisations sont passées de 80.300.467 fr. à 81.524.004 fr. et les participations sont revenues de 73.522.271 fr. à 60.538.003 fr. Après déduction de 45.966.560 fr. (contre 57 millions 047.387 fr.) d'amortissements, le total de ces deux postes est porté pour 96 096.338 fr. L'actif réalisable à court terme a diminué de 12.555.748 fr. à 10 688 293 fr. ; à long terme, il est passé de 10 692.313 fr. à 11.521.646 fr. Le passif à long terme est porté pour 49 979.903 francs contre 51.114196 fr. et le court terme pour 17 510 063 fr. contre 18 millions 396.236 francs,

---

L'ÉNERGIE INDUSTRIELLE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mars 1938)

.....

Sociétés diverses

La situation de l'Hydro-Énergie a continué à s'améliorer, et le dividende a pu être porté à 5 %.

L'Union électrique rurale, malgré les efforts entrepris par elle pour améliorer ses conditions d'exploitation, a continué à voir son développement entravé par les mesures prises en exécution des décrets-lois de 1935. La suppression de la Caisse de compensation, et la législation nouvelle édictée par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936 ont encore accentué les effets désastreux de ces mesures pour les exploitations rurales.

Il y a la une situation particulièrement grave et injuste, et nous espérons que les pouvoirs publics finiront par le reconnaître.

.....

---

L'Union électrique rurale  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1938)

Les bénéfices d'exploitation de l'exercice 1937 ont été de 2.083.977 fr. contre 3.598.380 fr. en 1936. mais il y a eu cette année 2.852.567 fr. de produits exceptionnels. De plus, les produits des participations et recettes diverses passent de 232 234 fr. à 657.407 fr. Au débit du compte de profits et pertes, on trouve, outre les frais généraux, impôts et coupons d'obligations. 643.125 fr. d'intérêts payés, 720.539 fr. contre 783.973 fr. d'amortissements des compteurs et installations en location, 548.242 fr. contre 329 268 francs d'amortissements sur frais d'augmentation

de capital (compte amorti) et 2.652.397 fr., contre seulement 1 million sur Immobilisations et participations. L'équilibré se fait avec un solde créditeur de 4.064 fr. alors que l'an dernier, il n'y avait ni bénéfice, ni perte.

---

L'Union électrique rurale  
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1937, présentant, après amortissements, un solde créditeur de 4.064 fr. qui a été reporté à nouveau.

MM. Bonnier de la Chapelle, P. Bonnard. Jean Gaulis et R. Guilhou, ont été réélus administrateurs.

Il a été donné *quitus* définitif de la gestion de MM. Pierre Lubineau. administrateur décédé, et Charles Fouilloux. ancien administrateur.

---

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE  
Société anonyme au capital de 25.000.000 de francs.  
Siège social : 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.  
R.C. Seine : 180.462

---

RÉSEAUX DES CHARENTES  
Siège d'exploitation à Angoulême  
30, rue Montmoreau  
Bureau Surgères (Charente-Maritime), Fbg Saint-Gilles  
(*L'Indépendant de la Charente-Inférieure*, 18 avril 1942)

Modifications statutaires

.....  
Le conseil d'administration de l' « UNION ELECTRIQUE RURALE » est actuellement composé des membres suivants :

M. Louis DUFOUR, président-directeur général, demeurant à Paris, 1, square Lowendal ;

M. Pierre BONARDI, demeurant à La Rochelle (Charente-Maritime), 9, rue de la Monnaie ;

M. Gaston BONNIER de la CHAPELLE. demeurant à Paris. 33, boulevard Raspail ;

M. Jean GAULIS, demeurant à Paris, 13, rue de Verneuil ;

M. Raymond GUILHON, demeurant à Athis-Mons (Seine-et-Oise), 27. rue de la Prévoyance ;

M. Auguste LOUIS, demeurant à Paris, 18, rue de l'Abreuvoir ;

M. Gino VALATELLI, demeurant à Paris, 3 *bis*, square Lamartine.

---

Union électrique rurale  
(*Le Journal*, 27 septembre 1943)

L'assemblée générale ordinaire annuelle, qui s'est réunie le 17 septembre, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1942 qui lui étaient présentés, ainsi que les propositions du conseil.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le même jour a approuvé la fusion de la Société avec l'Energie Industrielle sur la base d'un échange de titres de 1 action de 500 francs entièrement libérée de cette Société coupon 62 attaché, contre 10 actions U. E. R. de 100 francs chacune, entièrement libérées, coupon 4 attaché, et d'une action de l'Énergie Industrielle contre 6 dixièmes de parts de fondateur, jouissance courante, chacune de ces parts recevant, en outre, une somme en espèces de 33 fr. 33.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1373 :  
Union électrique rurale  
Liquidateurs : MM. A. Louis et R. Rigoulot.

---